

DOCUMENT OFFICIEL

Procès-verbal de la 9^e Assemblée générale ordinaire de l'AFCI-JU

Association pour la formation commerciale initiale du Canton du Jura (AFCI-JU)

Sont présents :

Comité de l'AFCI-JU :

- Chételat Vincent, président
- Bernard Carole
- Berret Pierre-Alain
- Chevrolet Jonathan
- Vincent Joliat
- Stalder Loïc

Commission de formation :

- Chételat Vincent, président
- Balmer Caroline
- Chappuis Gaël
- Jeanbourquin Laetitia
- Jobin Céline
- Joliat Vincent
- Stübi Aline

Secrétariat :

- Hêche Lucie, secrétaire
- Milan Noémie, coordinatrice

Vérificateur des comptes :

- Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, M. Henz

Entreprises formatrices :

- Ateliers Busch SA, Mme Raval Sandra
- Chambre de commerce et d'industrie du Jura, M. Berret Pierre-Alain
- Commune de Develier, M. Chételat Vincent
- Commune Le Noirmont, Mme Jeanbourquin Laetitia
- Ecole de commerce, Mme Balmer Caroline
- Efteor, M. Lovis Kevin et Mme Roth Muriel
- Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, M. Henz Claude-Alain
- RCJU, Mme Bernard Carole
- RWB, Mme Mischler Fanny
- SSRJU, M. Chevrolet Jonathan
- Willemin-Macodel, Mme Zubonja Ivona

15 entreprises formatrices se sont excusées.

Procès-verbal : - Mme Noémie Milan

Pour le procès-verbal, le langage épïcène est adopté.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture et salutations
2. Procès-verbal de la 9^e Assemblée générale
3. Rapport d'activités
4. Elections statutaires
5. Comptes 2024-25
6. Rapport de l'organe de contrôle
7. Fixation des cotisations
8. Budget 2025-26
9. Divers et propositions individuelles

1. Ouverture et salutations

M. Vincent Chételat, président, ouvre la 10^e Assemblée générale ordinaire de l'AFCI-JU et souhaite la bienvenue à tous les participants.

La liste de présence a été signée à l'accueil, simultanément avec la distribution des cartes de votes aux ayants droit. 12 entreprises sont présentes pour un total de 19 voix. La majorité absolue est donc de 10. L'Assemblée élit M. Vincent Joliat en qualité de scrutateur.

L'Assemblée accepte de délibérer sur la base de l'ordre du jour qui lui a été adressé le 9 octobre dernier avec la convocation.

2. Procès-verbal de la 9^e Assemblée générale

Le procès-verbal de la 9^e Assemblée ordinaire est disponible sur le site de l'AFCI-JU. Il est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Rapport d'activités (Comité et Commission)

Depuis la dernière assemblée générale, le comité de l'AFCI-JU s'est réuni à deux reprises et la commission de formation à trois reprises.

L'année a été marquée par une importante réorganisation du secrétariat avec l'engagement de Madame Lucie Hêche (50 % dès le 1^{er} novembre 2025), en raison de l'augmentation significative du volume de travail liée à la réforme et aux nouvelles exigences en matière de CI et d'assurance qualité. Madame Noémie Milan a repris de nouvelles fonctions à la Chambre de commerce.

Au sein du comité, Monsieur Jonathan Chevolet a démissionné suite à sa nomination en tant que directeur des services sociaux de la République et Canton du Jura. La commission de formation a également enregistré le départ de Monsieur Raphaël Ciochi, remplacé par Monsieur Gaël Chappuis, qui reprend le rôle de chef expert aux côtés de Madame Maude Thiébaud.

Le projet majeur de 2025 a été la mise en place de cours de soutien pour les mandats pratiques, afin de soutenir les entreprises formatrices et encadrer les apprentis. Cette initiative, réalisée en étroite

collaboration avec l'école professionnelle commerciale et soutenue financièrement par plusieurs partenaires, a reçu un premier bilan très positif.

La formation des nouvelles animatrices CI est en cours pour la volée 2024-2027. La formation des formateurs en entreprise se poursuit. L'année est également marquée par la première volée des stagiaires 2+1 sous la nouvelle réforme, avec un rythme soutenu de 10 CI entre août 2025 et avril 2026.

Concernant la procédure de qualification, la nouvelle formule – avec suppression de l'examen écrit professionnel et introduction d'un examen oral éliminatoire de 50 minutes – a nécessité une préparation spécifique des experts et des apprentis. Les examens à blanc se sont bien déroulés.

Les prochaines tâches principales concernent l'organisation des examens des volées 2023-2026 et des stagiaires 3+1 (ancien régime), ainsi que la poursuite des CI et de la formation des formateurs.

Le président remercie l'ensemble des membres du comité, de la commission, les animatrices, ainsi que le secrétariat et la Chambre de commerce pour leur engagement.

4. Elections statutaires

L'article 18, al. 4 des statuts stipule que les membres du Comité sont élus par l'Assemblée générale pour une période de 5 ans. Etant donné que cette élection a eu lieu l'année passée, elle n'a donc pas eu lieu cette année.

Dès lors, en raison de la démission de M. Jonathan Chevrolet, nous devons réélire un nouveau membre ainsi qu'un nouveau vice-président.

A ce jour, les remplacements n'ont pas été définis. Nous reviendrons vers vous à ce sujet dès que possible.

Une petite attention est remise à M. Jonathan Chevrolet pour le remercier de son investissement au sein du Comité de l'AFCI-JU pendant toutes ces années.

Organe de contrôle :

L'Assemblée élit la Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, Courfaivre, en qualité d'organe de contrôle pour un « review selon la norme 910 » pour l'exercice 2025-2026.

6. Comptes 2024-2025

Mme Noémie Milan présente les comptes de l'exercice 2024-2025.

a) Comptes « Association »

Le total des produits de l'Association se monte à **CHF 42'235.00**. Il est constitué pour l'essentiel des produits des cotisations pour CHF 17'200.00 auxquels s'ajoutent des produits liés à la facturation des cours de formation des formateurs en entreprise (ancienne et nouvelle ordonnance) pour CHF 25'035.00.

Les charges de personnel (principalement liées aux jetons de présence et les déplacements) se montent à **CHF 2'370.40**.

Quant aux autres charges, elles se montent à **CHF 22'689.85**. Elles sont constituées de frais de secrétariat, Comité et Assemblée générale pour CHF 7'545.40, des prix aux meilleurs apprentis et stagiaires pour CHF 200.00, de frais pour la formation des formateurs en entreprise (ancienne et nouvelle ordonnance) pour CHF 14'007.55 et d'un divers pour CHF 936.90.

L'exercice boucle avec un bénéfice de **CHF 17'174.75**.

b) Comptes « Cours interentreprises »

Le total des produits des Cours interentreprises se monte à **CHF 214'153.20**. Il est constitué de la vente de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 4'400.00, des produits pour les subventions cantonales et fédérales pour CHF 36'360.00, de la participation des maîtres d'apprentissage pour l'organisation des CI pour CHF 138'040.00, pour les phases d'autoapprentissage autonome encadré (blended learning) pour CHF 35'203.20 et des sanctions pour CHF 150.00.

Les charges de personnel se montent à **CHF 99'334.00** et englobent principalement les charges sociales, les frais d'honoraires et de déplacements ainsi que les jetons de présence.

Quant aux autres charges, elles se montent à **119'905.25**. Elles sont constituées de frais liés au matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 5'702.00, des contributions cantonales (contributions pour les phases d'autoapprentissage autonome encadré (blended learning)) pour CHF 8'040.00, de contribution pour les phases d'autoapprentissage autonome encadré (blended learning) pour CHF 32'160.00 et pour la CIFIC-CH pour CHF 2'013.00 et des frais pour la formation CIFIC-CH (pour notre MasterTrainer) de CHF 1'671.00 pour la formation des nouveaux animateurs CI de CHF 10'242.40 ainsi que d'autres charges d'exploitation pour CHF 60'076.85 (telles que frais de secrétariat, contribution à la CIFIC-CH, frais liés à l'organisation des CI, formation des formateurs, location des infrastructures, frais de séances et de représentation, matériel de bureau et frais bancaires et un produit exceptionnel lié au retour des impôts).

L'exercice se boucle avec une perte de CHF 5'086.05.

c) Bilan

Quant au bilan arrêté au 31 juillet 2025, il présente à l'actif :

Des actifs circulants constitués :

- de trésorerie à hauteur de CHF 93'152.35 ;
- de débiteurs pour CHF 8'515.00 ;
- d'un stock de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 400.00 ;
- d'actifs de régularisation pour CHF 3'945.20.

Soit un total des actifs de CHF 106'012.55.

Au passif, nous enregistrons :

Des fonds étrangers pour un montant total de **CHF 55'664.35**, constitués

- de créanciers de CHF 29'797.35 ;
- de passifs de régularisation pour CHF 25'867.00.

Des capitaux étrangers à court terme pour un montant total de **CHF 26'522.80** constitués du fonds de réserve CI. Des fonds propres (bénéfice reporté) pour CHF **11'736.70**.

Soit un total des passifs de CHF 106'012.55.

Le résultat de l'exercice (bénéfice) se monte à **CHF 12'088.70**.

Le président remercie Noémie Milan pour la présentation des comptes.

7. Rapport de l'organe de contrôle

Les comptes ont été vérifiés par la Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, à Courfaivre. M. Henz indique que conformément aux statuts, un contrôle restreint a été effectué. Les comptes sont conformes. Il remercie l'AFCI-JU pour le mandat qui lui a été confié.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2024-2025 et donne décharge au Comité.

8. Fixation des cotisations

Pas de changement ! Le Comité propose le maintien de la cotisation annuelle, à savoir : CHF 100.00/année + CHF 100.00/année et par personne en formation dès la 2^e personne en formation.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

9. Budget 2025-2026

Mme Noémie Milan présente le budget de l'exercice 2025-2026.

a) Comptes « Association »

Le total des produits prévisibles se monte à **CHF 42'000.00**. Il est constitué des produits des cotisations pour CHF 17'000.00 et des finances d'inscription aux cours (ancienne et nouvelle ordonnance) des formateurs des entreprises pour CHF 25'000.00.

Les charges de personnels se montent à CHF **2'520.00**.

Quant aux autres charges, elles se montent à CHF **28'400.00**. Elles sont constituées de frais de secrétariat, Comité et Assemblée générale pour CHF 7'500.00, de la formation des formateurs de CHF 18'000.00, des prix aux meilleurs apprentis et stagiaires pour CHF 200.00, de CHF 200.00 pour les prix aux meilleurs apprentis et stagiaires pour leur présentation du mandat de transfert 2 « Mon projet » et pour finir de CHF 2'500.00 pour la promotion de la formation (Salon interjurassien de la formation).

L'exercice 2025-2026 laisse donc apparaître un bénéfice de **CHF 11'080.00**.

b) Comptes des « Cours interentreprises »

Le total des produits prévisibles se monte à **CHF 219'787.00**. Il est constitué des produits de la vente de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 4'000.00, des subventions cantonales et fédérales pour CHF 32'800.00, de la participation des maîtres d'apprentissage pour l'organisation des CI pour CHF 127'000.00, pour les phases d'autoapprentissage autonome encadré (blended learning) pour CHF 32'320.00, pour CHF 1'000.00 pour les sanctions CI et CHF 22'667.00 de subventions du FSFP en lien avec la mise en place des journées de coaching pour les mandats pratiques.

Les charges de personnel se montent à CHF **106'200.00**.

Quant aux autres charges, elles se montent à CHF **121'970.00**. Elles sont constituées de frais liés au matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 4'000.00, de contributions pour le blended learning pour CHF 9'800.00, de contributions pour les phases d'autoapprentissage autonome encadré (blended learning) pour CHF 32'320.00 et d'autres charges d'exploitation, telles que frais de secrétariat, contribution à la CIFC-CH, frais liés à l'organisation des CI, location des infrastructures, frais de séances et de représentation, matériel de bureau, frais bancaires et frais comptables, pour CHF 75'850.00.

L'exercice bouclerait avec une perte de CHF 8'383.00

L'Assemblée accepte à l'unanimité le budget 2025-2026, tel que présenté.

10. Divers et propositions individuelles

La parole n'est pas demandée sous ce point de l'ordre du jour.

Le président salue nos orateurs :

- Madame Tabea Wäfler, responsable de projets chez Pro Juventute, à Lausanne qui présentera un exposé sur le thème **« De l'école à l'entreprise : préparer l'entrée en formation professionnelle »**.
- Madame Ivona Zubonja, assistante RH chez Willemin Macodel, à Delémont et Monsieur Ludovic Meier, responsable RH, SST, Sécurité, SG et Maintenance chez Manufactures Cartier à Glovelier pour une table ronde, animée par Mme Noémie Milan, sur ce même thème.

A la fin de l'échange, le président les remercie et leur remet, à chacun, une petite attention.

Le président clôt l'Assemblée, remercie chacun de sa présence et invite les participants à un moment convivial autour d'un petit apéritif et d'un repas.

AFCI-JU



Noémie Milan
Secrétaire

Début : 17h00 | Fin : 19h00